

Note de mobilité CPIP:

La PubliCITE DE LA PEUR

Depuis que les mutations ne sont plus étudiées en CAP mais par la seule Administration , un constat s'impose : retards attentes vaines et désillusions s'enchaînent.

Lors du CT SPIP du 26 janvier, le calendrier annoncé était le suivant : publication de la note de mobilité autour du 10 Mars et saisie des vœux jusque début Avril. **Les jours passent sans que rien ne se passe** si ce n'est une liste de postes brièvement accessible sur Harmonie le 16 mars, avec la possibilité de faire sa demande de mutation (la liste a disparu dans la matinée).

Ce 21 mars toujours rien... à part cette impression qu'une fois de plus l'Administration se moque des agents et de l'importance que peut revêtir la mobilité pour certains d'entre eux.

Devant l'insupportable absence d'information donnée aux agents, la DAP interrogée par les élu.es CGT, promet toujours la publication des postes (quand ce ne sont pas les résultats) « dans la journée »

Mesdames et messieurs les responsables de la DAP, *« on peut annoncer une liste à une personne une fois; on peut annoncer une liste à mille personnes une fois mais on ne peut pas annoncer une liste à mille personnes mille fois »*

Si l'histoire d'une Administration caricaturale et perpétuellement en retard peut faire sourire, ce n'est hélas pas le cas quand ceci est réel et impacte la vie de ses agents.

La CGT IP exige:

-que la note soit rapidement diffusée !

-que ce retard à l'allumage n'entraîne aucun décalage des résultats de la mobilité des CPIP

Les agents doivent pouvoir bénéficier d'un délai suffisant pour s'organiser dans de bonnes conditions aux niveaux personnel et professionnel s'ils bénéficient d'une mutation. Surtout qu'un retard peut également avoir des répercussions pour les sortants d'école.

Il ne serait pas concevable qu'une fois de plus la DAP se décrédibilise dans la gestion de la mobilité des cpip. Il faut éviter un nouveau fiasco comme ce fut le cas l'an dernier !

A Montreuil, le 20 mars 2021